

GOLF/HONDA CLASSIC/3E TOUR

TIGER WOODS CROIT EN SES CHANCES

Tiger Woods s'est dit confiant sur ses chances de victoire au Honda Classic à l'issue du troisième tour du tournoi, comptant pour le circuit PGA, joué samedi à Palm Beach Gardens en Floride. 11e à égalité avant le dernier tour hier, le célèbre golfeur américain a rendu une carte de 69 et affiche un score de 203 (E), à sept coups du leader Luke List.

Photo : Getty Image



Photo : Getty Image



BOXE/WBC, SUPER-MOUCHES

SRISAKET SOR RUNGVISAI CONSERVE SON TITRE

Le Thaïlandais Srisaket Sor Rungvisai a conservé samedi le titre WBC des super-mouches à Inglewood en Californie, en l'emportant face au challenger mexicain Juan Francisco Estrada sur décision des juges. Le boxeur de 31 ans conserve son titre pour la deuxième fois à l'issue d'un combat serré, qui s'est déroulé devant un public majoritairement mexicain et acquis à la cause d'Estrada.

FOOTBALL/TOURNOI UFOA/DAMES

LE GHANA REMPORTE LA 1ÈRE ÉDITION



Photo : AFP

"Les Black Queens" du Ghana ont remporté la 1ère édition du tournoi des nations dames de l'Union des Fédérations ouest-africaines de football (UFOA) zone B, en battant leurs homologues ivoiriennes 1 à 0, en finale, samedi à Abidjan. Pour leur part, les Nigériennes ont pris la 3e place face aux Maliennes, battues 1 à 2. La compétition a regroupé, du 14 au 24 février, six pays sur les sept de la zone B (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigeria, Togo). Le Bénin a déclaré forfait. Le Sénégal et le Mali (zone A) ont participé en tant qu'invités.

Rugby à XV/15e journée du championnat national

Un de chute pour le RCL

LUNDI 26 FEVRIER 2018 Cahier Sportif - Ne peut être vendu séparément

L'Union

Spécial Sports

<http://union.sonapresse.com>



Leader du championnat national de rugby à XV, et jusque-là invaincu, le Rugby club Libreville (RCL, en rouge) s'est incliné, samedi dernier, devant Soof (en bleu). C'est la première défaite de la saison des Gorilles. Grâce à cette victoire, Soof s'empare seul de la deuxième place et espère que cette rencontre servira de base à de futurs succès.

Pages 12 & 14

Lucarne

Contre-exemple

LE football est décidément une discipline étrange. Alors que nous nourrissons à leur sujet les pires craintes, du fait d'une préparation vraiment pas adéquate, presque en dépit du bon sens et en dehors de la pratique habituelle, les deux représentants gabonais ont plutôt fait bonne figure lors du tour préliminaire retour des coupes africaines de clubs.

Mangasport est certes demeuré fidèle à sa propre histoire, quittant la Coupe de la Confédération après avoir perdu la manche aller (0-1) à domicile. Mais il ne s'est pas incliné à Kindu (1-1 face à l'AS Maniema Union locale). Le coup est même passé très près, à ce penalty lamentablement raté par Johan Lengoulama – dont l'initiative pour le tirer doit, a posteriori, être amèrement vécue par ses coéquipiers et l'ensemble du club.

CF Mounana, en revanche, a réussi à passer l'obstacle représenté par Rail Club Kadiogo (Burkina Faso), malgré le handicap d'un but de l'aller. Une performance synonyme de contre-exemple, au sens premier du terme, c'est-à-dire un exemple qui contredit une règle. La règle ici étant que seule la compétition prépare à la compétition. Ce dont s'était privé le champion du Gabon en obtenant la déprogrammation de son match de championnat, quatre jours auparavant, contre l'AO CMS.

Pour autant et sans chercher à afficher la certitude hargneuse d'avoir toujours raison, nous persistons à penser qu'il s'agit, là aussi, d'un contre-exemple, d'une voie qu'il vaudrait mieux ne pas suivre. D'autant que si l'Histoire aime bien repasser les plats, les miracles n'ont pas vocation à se reproduire. C'est une montagne, que disons-nous, une pyramide qui se dresse devant CF Mounana dès la semaine prochaine. Pas sûr qu'il puisse exister face

aux Egyptiens d'Al-Ahly (aller le 6 ou 7 mars au Caire, retour le week-end des 17 et 18 mars à Akanda) en adoptant le même mode de préparation, c'est-à-dire à minima, qu'à la veille du tour précédent. Bien sûr, il importe pour chaque ligue nationale de protéger ses clubs engagés sur la scène continentale. Mais pas nécessairement au prix de reports de matches de championnat. En général, ceux-ci sont avancés (ou repoussés) d'une journée en fonction des déplacements qu'a à effectuer le club concerné. Personne de sérieux ne pouvant croire – et l'argument a été brillamment démonté la semaine dernière dans "Droit au but" par J. NGOM'ANGO – qu'on (re)charge mieux les batteries en les laissant à plat, donc en se privant de National-Foot 1.

Au reste, l'entraîneur de CF Mounana n'a-t-il pas trouvé logique mercredi dernier que ses joueurs aient le souffle court, tirent la langue, avec trois matches de championnat seulement dans les jambes ? Et une dizaine de jours sans jouer, aurait-il pu ajouter.

La question s'avère donc d'importance, surtout à l'heure où notre championnat s'offre une drôle de trêve (encore un problème de financement ?) avant de tenter de solder ses matches en retard. Sauf que voilà : celui de CF Mounana contre l'AO CMS est programmé pour le 7 mars, autrement dit au moment où le champion du Gabon est censé affronter son homologue égyptien. Va-t-il passer deux autres semaines sans jouer avant de nouvelles joutes africaines ?

Après le contre-exemple, la quadrature du cercle ?

M.A.

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DÉBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017**, initiée du **01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

Condition d'accès :

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

Le Directeur Général

 Dr. Nicole ASSELE

1432 01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 104 Libreville - Gabon
 Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 1932
 www.cnss.ga • facebook : cassenationaledesecuritesocialegabon-officiel

afao ISO 9001